



PEPINIERES - 2010/20 – 22.07.2010
Avertissement concernant
le puceron lanigère,
***Eriosoma lanigerum* (Hausmann)**



Les observations réalisées ce jeudi 22 juillet 2010 dans les pépinières de Lesdain font état d'une **recrudescence de foyers du puceron lanigère** (*Eriosoma lanigerum*).

Plante-hôte

En Europe, ce puceron se développe quasi exclusivement **sur pommier, parfois sur cognassier ou poirier**.

Description

Eriosoma lanigerum est un puceron qui mesure environ 2-3 mm de long. Les individus aptères (sans ailes) sont bruns mais recouverts d'une cire blanchâtre qui cache la couleur de fond et qui leur donne un aspect laineux. Les ailés quant à eux sont bruns et légèrement recouverts de cire (moins que les aptères).



Biologie

Le puceron lanigère hiverne à l'état de larve, sous l'écorce, dans les anfractuosités du tronc ou au niveau du collet et des racines. Les individus ailés apparaissent d'ordinaire aux alentours du mois de juillet, disséminant l'espèce sur les plantes hôtes environnantes. Dix à douze générations peuvent se succéder au cours d'une année.

Dégâts

En période de végétation, il se rencontre en colonies sur les troncs ou au niveau des grosses racines. Ses piqûres provoquent l'apparition de galles à l'aspect boursoufflé, qui entravent la circulation de la sève et provoquent un affaiblissement ou le dépérissement des plants infestés.

Lutte

Pour les pépiniéristes qui constatent la présence de ce ravageur dans leurs cultures, il est vivement conseillé de traiter le plus vite possible toutes les parcelles de pommiers, de poiriers ou de cognassiers qui sont infestées, ainsi que celles qui sont adjacentes et qui ne sont pas encore touchées par le puceron. Pour une efficacité maximale du traitement, veuillez tenir compte des remarques liées à l'application du seul produit mentionné.

Un seul produit est autorisé pour la lutte contre le puceron lanigère sur plantes ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, 22.07.2010). Le produit est listé ici sur base de son impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Rouge »

pirimicarbe : PIRIMOR
750g/500l d'eau/ha

Remarques :

1) Il est indispensable d'utiliser un mouillant (TREND) et de mouiller abondamment les plants jusqu'à refus.

2) Le traitement doit se faire impérativement lorsque la température maximale atteint 15 à 18°C pendant 3 à 4 jours consécutifs (mais pas en plein soleil).

3) Le traitement peut éventuellement être renouvelé.

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux et Ormeignies, le 22 juillet 2010

C. Fassotte, M. Tomme¹ & F. Faux, I. Colin²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Sciences du Vivant, Unité Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW), chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W.
Le CRA-W ne peut être tenu pour responsable de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement.